



part en indivision 1/4

Par **Titoune38**, le **11/03/2019** à **14:40**

Bonjour Maitre(s)

Je suis propriétaire d'1/4 d'un appartement dont ma mère est usufruitière. Ma soeur (qui est aussi propriétaire à hauteur d'1/4) et moi même souhaitons vendre nos parts. En avons nous le droit si ma mère s'y oppose ? Si oui, comment s'y prendre sans envenimer notre relation ? Merci de prendre cinq minutes pour me répondre .Bien respectuseusement.

Par **youris**, le **11/03/2019** à **15:51**

bonjour,

vous ne pouvez pas vendre un bien démembré et en indivision, sans l'accord des autres indivisaires qui disposent d'un droit de préemption.

à vous lire votre mère possèdent la moitié du bien en pleine propriété et l'usufruit de l'autre moitié dont vous avez avec votre soeur la nue-propriété, dans ces conditions, qui seraient intéressés par la nue-propriété de la moitié d'un bien ?

salutations